

PROCES VERBAL du 05 juin 2026

Date convocation : 18/05/2026

Présents : RAVAILHE Benoît, EMERIAUD Françoise, DELPOUX Gilbert, DUFOSSÉ Martine, EGEA Marie-Hélène, CAVAILLES Elisabeth, FALGAS Patrick, BOUSQUET Sébastien, GAUJARENGUES Rémi, DAL BIANCO Jean-François, HAMDADOU Léna.

ABSENTS : SOARES Américo ayant donné procuration à EMERIAUD Françoise, CHAMOIX David ayant donné procuration à FALGAS Patrick, ASSIE Mathilde ayant donné procuration à EGEA Marie-Hélène, MONNET Océane.

SECRETAIRE de SEANCE : EGEA Marie-Hélène

Ordre du jour :

- Désignation des délégués amenés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- Achat immeuble Neveux
- Travaux immeuble Neveux
- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal du 27/04/2026

2-Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2026 : Monsieur le Maire rappelle les termes :

- De la circulaire NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
- De l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 fixant pour les élections sénatoriales le nombre de délégués des conseils municipaux et suppléants à désigner par commune ainsi que le mode de scrutin applicable à cette désignation pour chaque commune.

Pour la commune de Tanus, le conseil municipal doit désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Conformément à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus, les consignes de vote ayant été respectées, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a désigné, les délégués et suppléants suivants :

:Délégués :	RAVAILHE Benoît	Suppléants :	EGEA Marie-Hélène
	EMERIAUD Françoise		DUFOSSÉ Martine
	SOARES Américo		CAVAILLES Elisabeth

3-Achat immeuble Neveux : Monsieur le Maire rappelle les termes du procès-verbal du 13 avril 2026 relatifs au projet d'achat à Mme NEVEUX de l'immeuble attenant aux logements sis 1bis Place de la Liberté dont la mairie est propriétaire. Il s'agit d'un T5, d'un T3 et de la remise attenante.

Un état des lieux a été réalisé sur cet immeuble. Il s'avère que le T5 peut être loué en l'état, sachant qu'il s'agit d'un logement conventionné avec l'ANAH. Le loyer reste à définir en fonction des critères de la convention en cours et des charges locatives.

La toiture du T5 nécessite l'intervention d'un couvreur, estimée à 11 916.00 € TTC.

Le T3 nécessite des travaux d'isolation, d'électricité, des travaux au niveau des sanitaires, d'un garde-corps pour les escaliers. Monsieur le Maire présente différents devis (cf tableau) constituant une première estimation pour un total de travaux de 52 472.13 € TTC. D'autres devis seront demandés pour ces travaux.

La toiture de la remise doit être refaite, le devis estimatif, s'élève à 39 288.53 € TTC.

Monsieur le Maire expose que cet achat est une opportunité à ne pas négliger, elle permet à la collectivité de disposer de 2 logements locatifs. Ces logements permettent d'accueillir 2 familles et sont source de revenus pour la collectivité.

Il expose également que la commune devra avoir recours à un prêt tant pour l'achat que pour les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal,

-DECIDE d'acheter à Madame NEVEUX :

- l'immeuble référencé au cadastre **B 746**, d'une superficie de 124 m², correspondant à la remise sise Place de la Liberté,
 - l'immeuble référencé au cadastre **B 747**, pour une superficie de 450 m², comprenant un appartement de type T3 avec un petit jardin attenant (1 Place de la Liberté) et 1 logement de type T5 (9 Place de l'Eglise)
- pour la somme de **80 000 €** (quatre-vingt mille euros).

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition,

-AUTORISE Monsieur le Maire à démarcher les organismes financiers afin de contracter un prêt pour l'achat de l'immeuble et un prêt à moyen terme pour le montant des travaux de réhabilitation à réaliser.

4-Questions diverses :

***Sécurité croisement avenue Paul Bodin/ Route de Réquista :**

- Demander à Mme FAUDET FOISSAC d'élaguer le lilas qui déborde sur le trottoir rendant le passage difficile pour les piétons.

-il est demandé de positionner 1 passage piétons sur l'avenue Paul Bodin, afin d'éviter la traversée de la route de Réquista sur le croisement, entre les numéros 36 et 38 de l'avenue.

***Vitesse et sécurité Rue de Tréban :** étudier possibilité de positionner un haricot sur la rue de Tréban au niveau du croisement avec la Route de Réquista afin de canaliser et ralentir les véhicules qui entrent dans Tanus. Contacter le Département pour voir ce que l'on peut mettre en place.

La séance est levée à 22h05

Le Maire,
RAVAILHE Benoît



La secrétaire de séance,
EGEA Marie-Hélène